

PROCÉDURE DE DÉCLARATION À LA SACEM

Avec l'adhésion à Gestanet, **la procédure de déclaration auprès de la SACEM évolue**. Vous aurez dorénavant votre **espace personnel** et devrez faire vos déclarations directement sur le **site internet** de la SACEM.

LA CNFR RENÉGOCIE AVEC LA SACEM

Les cours de sport et manifestations sportives intègrent notre protocole d'accord

Depuis plusieurs années, le protocole d'accord conclu entre la CNFR et la SACEM permet à l'ensemble des structures adhérentes du réseau de bénéficier d'une réduction pouvant aller jusqu'à **32,5%** sur la mise en place d'événements culturels et artistiques (sous réserve de déclaration préalable).

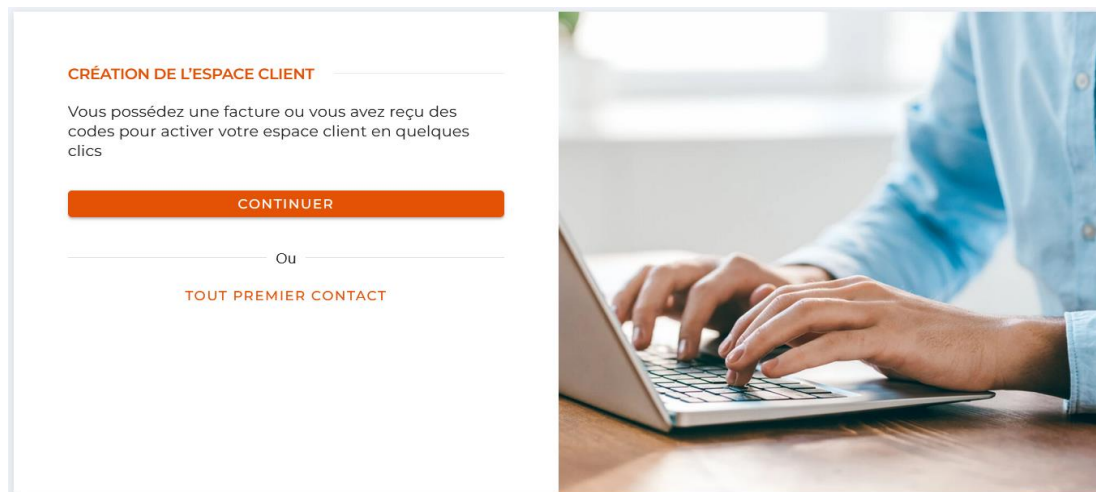
Nouveauté 2024/2025 : grâce à des liens de confiance renouvelés et à une renégociation avec la SACEM, un avenant à ce protocole d'accord permet désormais d'intégrer les **manifestations sportives occasionnelles ainsi que les cours de sport amateurs**, avec une réduction à hauteur de 9%.

➤ Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la CNFR : [Culture > La boîte à outils Culture des Foyers Ruraux](#)

Le protocole d'accord conclu entre la CNFR et la SACEM permet à l'ensemble des structures adhérentes du réseau de bénéficier d'une réduction pouvant aller jusqu'à 32,5% sur la mise en place d'événements culturels et artistiques (sous réserve de déclaration préalable). Vous bénéficiez également d'une réduction à hauteur de 9% pour les manifestations sportives occasionnelles ainsi que les cours de sport amateurs.

Pour commencer, il faut créer son espace client :

[Lien vers la création d'espace client](#) (privilégiez Chrome, le site n'est pas optimisé pour tous les navigateurs)



Vous pouvez créer cet espace via une **facture** de la SACEM si vous en avez déjà une. Sinon cliquez sur **“Tout premier contact”**. Renseignez ensuite les informations demandées (si vous passez par “Tout premier contact”, **prévoyez les n°RNA et SIRET de la structure**).

Une fois votre espace créé, rendez-vous dans **“Vos informations”**



La CNFR ayant négocié un **partenariat** avec la SACEM, il vous faut déclarer, dans la rubrique **“Vos informations”**, votre **affiliation à la CNFR** pour bénéficier des avantages.

VOS ADHÉSIONS

Adhérent(e) à un organisme signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem

Rechercher un organisme

Si votre fédération transfère directement le fichier d...

Association agréée « Education populaire »

ANNULER VALIDER ✓

Dans **“Vos adhésions”** cliquez sur le bouton en forme de crayon pour pouvoir modifier l’onglet. Ensuite cochez **“Adhérent(e) à un organisme signataire d’un accord de partenariat avec la SACEM”** et recherchez **“CNFR et associations de développement de d’animation du milieu rural C.N.F.R”**.

VOS ADHÉSIONS

Adhérent(e) à un organisme signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem

Rechercher un organisme

CNFR Debut Fin

JUSTIFICATIF DE VOTRE ADHÉSION (facultatif)

Aucun fichier sélectionné
Merci de saisir la date de début

Si votre fédération transfère directement le fichier d...

Association agréée « Education populaire »

ANNULER VALIDER ✓

Il vous sera demandé la **date de début d’affiliation** et votre **justificatif d’adhésion** (le justificatif est facultatif car la CNFR communique la liste de ses adhérents à la SACEM mais mieux vaut l’envoyer malgré tout). Vous n’avez plus qu’à cliquer sur **“Valider”**.

Vous pouvez maintenant faire vos déclarations auprès de la SACEM

Si vous devez faire une déclaration dans le cadre du sport

(Notamment **gym** et **danse**)

Il existe un **forfait annuel** proposé par la SACEM (**vous bénéficiez ici aussi des réductions offertes par le partenariat avec la CNFR**). Ce forfait prend en compte les **cours** (hebdomadaires, mensuels...) et les **éventuelles animations/représentations** (**6 représentations par ans maximum avec ce forfait**).

Grille tarifaire

Importance de la musique dans la pratique sportive	FORFAIT ANNUEL PAR LICENCIÉ (TRP/TTC)		
	Musique dans la pratique sportive sonorisation des locaux du club 1 animation par an par club	Musique dans la pratique sportive sonorisation des locaux du club jusqu'à 3 animations par an et par club	Musique dans la pratique sportive sonorisation des locaux du club jusqu'à 6 animations par an et par club
Niveau 1	0,42	0,86	1,45
Niveau 2	0,86	1,72	1,92
Niveau 3	1,88	2,25	2,84
Minimum annuel par club	105,12	159,74	319,47

Pour bénéficier de ce forfait, il faut **remplir le formulaire suivant** et l'envoyer par mail ou courrier à votre délégation de la SACEM

[Formulaire](#) (n'oubliez pas de mentionner votre affiliation CNFR, cochez oui à "Affiliation à un organisme signataire d'un accord de partenariat avec la SACEM")

SACEM Marseille

dl.marseille@sacem.fr

Le Grand Pavois

314 Avenue du Prado

CS 70335

13271 MARSEILLE CEDEX 08

Pour tout autre événement, obtenez une autorisation de diffusion sur le site de la SACEM ou par téléphone

En le faisant en avance bénéficiez d'une réduction de 20% en plus des 9% offerts avec l'affiliation CNFR

Téléphone : **04 86 06 32 50**

[Faire sa déclaration par internet](#)

Précisez le type d'activité recherché et effectuez une déclaration :

Exemples : Site Internet, Bar, Boutique, Coiffeur, Application mobile, TV, Radio, Concert, Bals, CD, DVD...

Rechercher

Les autorisations du moment

- Concert
- Soirée dansante
- Bal
- Forfait TV Sport
- Restaurant
- Repas dansant
- Evènement avec de la musique en fond sonore (hors évènement sportif)
- Mairie d'une commune jusqu'à 5000 habitants
- Camping
- Animations musicales dans les cafés, hôtels et restaurants
- Web radio associative / de particulier
- Ecoute de musique à l'unité
- Ecoute de musique par abonnement

Trouvez votre autorisation par mot clé ou via les liens proposés. Trouvez votre événement et cliquez sur "effectuer une déclaration".

Concert

Effectuer une déclaration >

< Retour

Tarifs

A partir de 49,76 € HT

Effectuer une déclaration >

Obtenez votre autorisation instantanément

- 1 Déclarez en quelques clics
- 2 Validez votre devis
- 3 Diffusez toute la musique que vous souhaitez

Rémunérez les créateurs des œuvres que vous allez jouer ou diffuser lors de votre événement !

- BÉNÉFICIEZ DE 20% DE REMISE en déclarant votre événement avant son déroulement >
- PROFITEZ DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES gratuitement avec Sacem Pro et Sacem Connect >
- BÉNÉFICIEZ D'UN FORFAIT SIMPLIFIÉ si le budget des dépenses n'excède pas 5 000 € TTC et le prix d'entrée 20 € >
- DIFFUSEZ TOUTE LA MUSIQUE que vous souhaitez en toute tranquillité >
- PAYEZ AVEC L'UN DES NOMBREUX MOYENS DE PAIEMENT mis à votre disposition >
- CONTRIBUEZ à faire vivre la musique >

Parmi les informations à prévoir : mode de diffusion, artiste(s), budget de l'événement

1

DÉCLARATION COORDONNÉES CONTACT TARIF VALIDATION CONFIRMATION

VOTRE ÉVÈNEMENT

Nom de l'évènement

Date

Heure de début :

Heure de fin :

TYPE DE DIFFUSION MUSICALE

Sélectionnez un ou plusieurs types de diffusion

Artistes, groupes, orchestres

Disc-jockey

Musique enregistrée (CD, MP3, streaming...)

BUDGET

Prix d'entrée le plus pratiqué € TTC

Le prix d'entrée correspond au tari... v

Ce prix d'entrée inclut un repas

Le repas comprend généralement : en... v

Budget artistique prévisionnel* € TTC

Cachet, cotisation au GUSO, contrat... v


Frais techniques prévisionnels* € TTC

Sonorisation, éclairage, décors scé... v

Frais de communication prévisionnels* € TTC

Affiches, tracts, mailings, médias... v

*Indiquez 0 si vous n'avez pas de frais.



Retrouvez le [diaporama](#) de la formation en ligne proposée par la CNFR au mois de juin 2024 (avec toutes les grilles tarifaires incluses)